



« Je suis un artisan qui retrouve le sourire !
Je suis formé à l'efficacité énergétique et reconnu RGE Qualibat.
Mes clients peuvent obtenir les aides financières pour rénover
leur habitat et tout le monde y gagne ! »

La volonté politique met en place des actions et des aides pour favoriser la rénovation énergétique des logements existants !

Pour accéder au grand marché de la rénovation énergétique du parc immobilier, financé en partie par les aides publiques, les entreprises du bâtiment devront répondre à certaines exigences de compétences et de formations dans ce domaine.

Pour cela, vous aussi devenez une entreprise reconnue RGE* !

Le RGE*, c'est quoi ?

Une reconnaissance pour identifier les entreprises du bâtiment qualifiées pour assurer des chantiers conformes aux objectifs d'économies d'énergie de la rénovation énergétique.

Seules les entreprises reconnues RGE permettront à leurs clients de bénéficier des aides financières (PTZ, crédit d'impôts, primes, etc...).

Ces mesures sont appliquées au 1er juillet 2014 pour les prêts à taux zéro et étendues au crédit d'impôt à partir du 1er janvier 2015.

(*) Reconnu Garant de l'Environnement

Comment obtenir le RGE ?

Demandez à votre agence QUALIBAT :

- votre **qualification métier** (sont concernées toutes activités liées à la rénovation énergétique du bâtiment)
- la **mention complémentaire 860** « Efficacité énergétique –travaux isolés ».

Un référent technique de l'entreprise doit attester d'avoir participé à deux formations du dispositif FEE Bat ou à la formation spécifique FEE Bat RENOVE sur 3 jours.



Agences sur www.qualibat.com

Les formations FEE Bat...

▪ Le Module 5.1 (2 jours) :

Approche globale du bâtiment résidentiel basse consommation. Tout savoir sur les caractéristiques physiques, thermiques et règlementaires d'un bâtiment économe en énergie.

▪ Le Module 5.2 (2 jours) :

Mise en œuvre d'un bâtiment résidentiel basse consommation. L'étanchéité à l'air et ses nouvelles applications dans le neuf et la rénovation énergétique.

Prochainement !

Le Module FEE Bat RENOVE (2 + 1 jours)

: « Devenir Responsable Technique en Rénovation Énergétique de logements »



En tout, 8 modules reconnus dans le parcours RGE

Vos avantages...

▪ Des formations vraiment utiles :

Une occasion de se perfectionner, d'acquérir des connaissances nouvelles au sujet de l'efficacité énergétique et thermique du bâtiment. Nos formations sont concrètes et apportent des solutions aux problématiques chantier.

▪ Des formateurs expérimentés :

Des professionnels en activité, spécialisés dans l'efficacité énergétique et l'étanchéité à l'air, cadres techniques ou ingénieurs

▪ **Le remboursement intégral** assuré par le dispositif FEE Bat et les OPCA bâtiment.



Déjà plus de 2500 entrepreneurs formés par nos équipes

Afordex, organisme de formation habilité par le dispositif FEE Bat et qualifié CERTIBAT, est aussi une entreprise spécialisée dans l'étanchéité à l'air et la performance énergétique des bâtiments neufs et existants

Renseignements & Inscriptions : Fabienne Preiss - Mobile pro direct 06 43 57 16 77 – formation@afordex.fr - www.afordex.fr

A retourner à AFORDEX par
Fax : 03 89 34 27 96 ou Mail : formation@afordex.fr

Vos coordonnées :

Société :
Activité :
Adresse :
CP : Ville :
Téléphone : Fax :
Email :
Nom du responsable à contacter dans l'entreprise :

Votre OPCA (important pour confirmer la prise en charge de vos formations)

Artisan, gérant non salarié : FAF CEA Inscrit au Registre des Métiers (Attestation D1)
Salariés, apprentis : CONSTRUCTYS – 10 sal CONSTRUCTYS +10sal – Option A CONSTRUCTYS +10 sal – Option B
Autre, précisez

Votre choix de formation : FEE Bat Module 5.1 FEE Bat Module 5.2 FEE Bat RENOVE

Les dates et lieux de formation, les programmes et devis, vous seront communiqués dès réception de votre bulletin de pré-inscription.

Vous pouvez préciser les Noms/prénoms, fonctions des personnes concernées par la formation

•	•
•	•
•	•
•	•

Coût de la formation :

Pour les modules 5.1 et 5.2, 700 € nets de TVA par personne pour les deux jours.
Pour le module FEE Bat RENOVE, 660 € nets de TVA par personne pour les trois jours.

Les prises en charge 2014 :
Le coût pédagogique est pris en charge en intégralité par le co-financement via les Certificats d'Economie d'Energie et les OPCA du bâtiment (FAFCEA - Artisans, dirigeants non salariés), CONSTRUCTYS (Salariés, apprentis) et AGEFOS-PME.

Vos remarques ou questions :

CACHET de votre entreprise